

R W A N D A

Transmis à Monsieur le Substitut du

Procureur du Roi à Astrida.
Rwamagana, le 31. 8. 1961

Le Commissaire de Police
L'Officier de Police Judiciaire

Territoire : Kibungu-Rwamagana.

Résidence : Ruanda.



P. V. - N° 8211/VR.

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 31eme jour

du mois de août vers heures

Devant Nous VANDOUSSELAERE René Commissaire de

Police - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Urundi
nous trouvant à RWAMAGANA? comparet le nomme :

NYIRAMUJARA; Ester; fille de Semirama + et de Nyirama-
bumba + orig. de Munyaga-Rwamagana-Kibungu
muhutukazi; des Abega; mariée veuve de
Bapfakurera; résidant à Ngungu-Rwamagana-
Kibungu laquelle nous déclare après avoir
prêté serment:

Q. Que savez-vous de ce qui est passer à Munyaga-Rwamaga-
na -Kibungu le 26.8.61 vers 19.30H.?

R. Le 26.8.1961 vers 19 H. J'avais été rendre visite à
ma petite sœur à Munyaga. Sur le chemin de retour à
Ngungu; mais à Munyaga même j'ai rencontrer plusieurs
personnes qui revenaient de Kayonza ou il y avait eu
un meeting U.N.A.R. ces personnes rentraient également à
Ngungu. et je me suis mis avec eux pour rentrée à NGUNGU
OU je réside. En cours de route mais toujours à

Munyaga. Nous sommes tombés sur une bande agresseurs
je ne sais pas vous dire le nombre, qui étaient sur la
route. Il en avait également qui étaient cassé dans les
bananeries qui se trouvent au bord de la route. Ils ont
d'abord tirer des fleches. J'ai vu la nommée NYIRANTORE
de Ngungu-Rwamagana qui a reçu une fleche dans le dos.
Je ne sais pas qui a tiré cette fleche; Moi j'ai été
frappé sur la tête je ne sais pas avec quoi je ne sais
par qui. J'ai encore vu le nommé RWAKAGABC sur place
qui a certainement été tué par un coup de lance. Je ne
sais pas qui aurait fait cela. RWAKAGABO est de Ngungu
et il revenait du meeting de Kayonza. NYIRANTORE reve-
nait également du meeting; Je n'ai pas vu blessé ou
frappé d'autres personnes qui étaient avec nous;

Après avoir été frappé je suis tomber par terre et je
suis rester là bas toute la nuit. Je suis amener à l'
hopital de Rwamagana le lendemain par le commissaire
de Rwamagana.

Prévenu :
interrogatoire
NYIRAMUJARA; Esther,
de Ngungu-Rwamagana
Kibungu.

Prévention :

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :

Q. Les agresseurs avec quelles armes étaient ils armés?
R. ils étaient porteurs des lances; des arcs et fleches; et batons.

Q. Quelles sont les personnes qui étaient avec vous sur le chemin de retour vers NGUNGU?

R. RWAKAGABO- de Ngungu- RWABUKUMBA de Ngungu- RWABUDURI de Ngungu- GAKAMBA de Ngungu.- BIHIGIMONDO de Ngungu- NYAGATOM MA de Ngungu- NYIRANTORE de Ngungu- MUKANTAGARA de Ngungu- MUNYESHURI fils de MUKANTAGARA de Ngungu- MURANGIRE de Ngungu - KARIBWAMI de Ngungu- KIZAGARI de Ngungu- et encore beaucoup d'autres personnes que je ne connais pas.

Q. Avez-vous reconnu quelqu'un dans la bande des agresseurs?

R. J'ai reconnu NGENDAHAYO de Munyaga qui m'a enlever des habits. Il m'a pris 2 pagnes. Je n'ai reconnu personne d'autre dans la bande; parceque il faisait nuit.

Q. Comment avez-vous pu reconnaître le nommé NGENDAHAYO?

R. Parceque il est venu près de moi. et ~~parce~~ c'est ainsi que j'ai pu le reconnaître, il m'a également enlever une boîte d'allumettes vide qui contenait 5 Fr. (une ancien pièce de 5Fr).

le comparante.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S. Com. Police Ppal; O.P.J.
VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.

KABANO.D.

RWANDA

Transmis à Monsieur le Substitut du

Territoire : Kibungu-Rwamagana -

Procureur du Roi à Astrida.

Résidence: Ruanda.

Rwamagana le 1. 9. 1961

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 8213/VR.

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 1eme jour
du mois de septembre vers heures

Devant Nous VANDOUSSELAERE René Commissaire de

Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Urundi
nous trouvant à Rwamagana comparait 1. e. nommé :

NGENDAHOYO; fils de Havugimana ey et de Kanhesha ey
orig. de Munyaga-Rwamagana-Kibungu; muhutu
des Abasindi; marié à Nyiramabumba; y rési-
dant lequel nous déclare après avoir prêté
serment.

Q. Ou étiez vous samedi 26.8.1961 vers 19 H; du soir?

R. J'étais à Munyaga chez moi à la maison.

Q. Vous n'avez pas sortie de chez vous?

R. NON, je suis rester à la maison avec ma femme et 2
petits enfants.

Q. Vous n'avez pas été ou reunion de l'U.N.A.R. à Kayanza?

R. NON; samedi je n'ai pas quitté ma maison aucun moment.

Q. Vous connaissez la nommée NYIRAMUJARA de Ngungu?

R. Je ne connais pas cette femme.

Q. Vous ne sais rien de bagare de samedi 26.8.1961 à
Munyaga vers 19.30H?

R. Je ne sais rien du bagare de Munyaga du 26.8.1961.

Q. Vous est de Munyaga c'est loin de chez vous qu'il a eu
du bagare?

R. Je ne connais même pas l'endroit où il y eu du bagare.
le comparant.

Je jure que le présent P.V. est sincère

S. Com Police Ppal. O.P.J.

VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.

KABANO.D.

Nous mettons le nommé NGENDAHOYO en confrontation avec
la nommée NYIRAMUJARA;

Q. à NYIRAMUJARA c'est ce NGENDAHOYO qui vous a volé 2 pagnes et une boîte d'allumettes vide contenant une ancienne pièce de 5 Fr le 26.8.61 à Munyaga lors du bagare et quand vous avez été blessé?

R. c'est lui.

Q. Comment le reconnaissez vous?

R. Je le connais depuis longtemps et je l'ai reconnu lors du bagare à Munyaga.

Q. Pourtant vous avez dit dans la confrontation avec l'autre NGENDAHOYO que s'était pas vous qui avait reconnu NGENDAHOYO mais bien MPAMBARA?

R. s'est pas moi qui a reconnu NGENDAHOYO c'est le nommé MPAMBARA qui a dit que s'était NGENDAHOYO qui avait volé mes objets lors du bagare.

Q. Quand est-ce que MPAMBARA vous a dit cela?

R. c'est après la bagare que MPAMBARA a dit que NGENDAHOYO avait volé mes objets.

Q. MPAMBARA était-il sur place lors du bagare à Munyaga?

R. Je ne sais pas si Mpambara était sur place lors du bagare.

Q. Pourtant peut-être dans la confrontation vous avez dit que MPAMBARA était sur place? (confrontation avec l'autre ~~MRX~~ NGENDAHOYO).

K.

R. Je n'ai pas vu MPAMBARA lors du bagare à Munyaga; c'est après quand les attaquants sont revenus que j'ai reconnu MPAMBARA avec eu.

Q. Donc MPAMBARA était-il avec les attaquants?

R. OUI. il était avec les attaquants quand il sont revenu après avoir chassé les autres personnes de NGUNGU.

Q. Vous connaissez MPAMBARA?

R. OUI. je le connais; NGENDAHOYO et MPAMBARA étaient ensemble et c'est MPAMBARA qui a dit à NGENDAHOYO qui, devait voler les 2 pagnes.

Q. à NGENDAHOYO; Qu'avez vous à dire?

R. Je jure que ce jour là je n'ai pas été sur place ou il y a eu lieu le bagare. Je ne connais même pas cette femme.

Q. Vous connaissez MPAMBARA de Munyaga?

R. OUI; je le connais.

Q. Avez-vous vu MPAMBARA ce jour à Munyaga? du bagare.

R. NON; je ne l'ai pas vu, il habitait IKM de la place ou il y a eu

Q. à NYIRAMUJARA; vous est certain d'avoir reconnu MPAMBARA le 26.8.61 lors du bagare à Munyaga?

R. OUI je l'ai reconnu, mais je n'ai pas reconnu NGENDAHOYO j'ai seulement entendu dire son nom.

les comparants.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S. Com. Police Ppal; O. P. J.
VANDOUSSBELAERE R.

l'interprète.

KABANO. D.

R W A N D A

Transmis à Monsieur le Substitut du

Territoire : Rwamagana-Kibungu

Procureur du Roi à Astrida.

Résidence : Ruanda.

Rwamagane I.9. 1961

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 8213/VR

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante et un le 1eme jour

du mois de septembre vers heures

Devant Nous VANDOUSSELAERE René Commissaire de

Police - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Urundi

à nous trouvant à Rwamagana comparait 1 e nommé

NGENDA HAYO; fils de Nyakanimba + et de Bakasaza ex ori

Munyaga-Rwamagana-Kibungu, muhutu des Abashi

go; marié à Nyirarekeraho; y résidant lequel

nous déclare après avoir prêté serment;

Q. Ou étiez vous samedi 26.8.1961 vers 19.30 du soir?

R. Chez moi à la maison à Munyaga, avec ma femme et mes 6 enfants.

Q. Vous n'avez pas sortie de chez vous samedi 26.8.61?

R. Non; je n'ai pas quitté de tout ma maison le 26.8.61

Q. Vous n'avez pas été au reunion U.N.A.R. à Kayanza?

R. NON. pas de tout.

Q. Connaissez vous la nommée NYIRAMUJARA de Ngungu?

R. Je ne la connais pas.

Q. Vous ne sais rien du bagare de samedi 26.8.61 à Munyaga vers 19.H?

R. Je ne sais rien du bagare de Munyaga du 26.8.1961.

Q. Vous est de Munyaga c'est loin de chez vous qu'il y a eu du bagare?

R. Il ya environ 4 KM. de distance.

Q. Vous n'avez rien entendu dire de cette bagare?

R? Rien. personne a dit quelque chose.

Prévenu :

intrrrogatoire

NGENDA HAYO;

Munyaga-Rwamagana-Kibungu.

Prévention :

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :

le comparant.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

S. Com. police Ppal; O.P.J.

VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.

KABANO. D.

Nous mettons le nommé NGENDA HAYO en confrontation avec la nommée NYIRAMEJARA.

Q. à NYIRAMUJARA. c'est ce NGENDAHAYO qui a volé de vous
2 pagnes et une boîte d'allumettes contenant 5~~fr~~
ancien pièce?

R. Je ne sais pas je ne le reconnais pas. c'est le nommé
Mpambara qui a dit que c'était NGENDAHAYO qui m'a volé
les objets. MPAMBARA est de Munyaga-Rwamagana -Kibungu
MPAMBARA était présent au moment du bagare. à Munyaga.

Q. à NGENBAHAYO; qu'avez vous à dire?

R. Je ne connais pas cette femme; je n'ai pas été sur place je
ne peut rien avoir volé d'elle.

Q. à NYIRAMUJARA; pourtant vous avez reconnu vous même comme
vous avez déclaré NGENDAHAYO?

R. ce n'est pas se NGENDAHAYO c'est un autre NGENDAHAYO.

Q.

les comparants.

Je jure que le présent P.V est sincère.

S.Com. Police Ppal; O.P.J.
VANDOUSSELAERE R.

l'interprète.
KABANO.D.



Territoire: Kibungu-Rwamagana.

Résidence: Ruanda.

P. V. - N° 8221/VR

Transmis à Monsieur le Substitué du

Procureur d u Roi à Astrida.

Rwamagana, le 4. 9. 1961

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Date d'arrestation:

L'an mil neuf cent soixante et un le 4ème jour

du mois de septembre vers heures

Devant Nous VANDOUSSELAERE René Commissaire de
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, Ruanda-Urundi

nous trouvant à Rwamagana comparait le nommé:

MPAMBARA; Fenahasi; fils de Gishuhe + et de Nyirabuhe +

orig. de Munyaga-Rwamagana-Kibungu; muhutu des

Abasinga; marié à Nyiracocori; y résidant le-

quel nous déclare après avoir prêté serment:

Q. Ou étiez vous samedi 26.8.61 vers 19H. du soir? Qu'a-
vez vous fait samedi?R. Chez moi à Munyaga. à la maison. pendant la journée
j'étais à Kafenge pour construire un maison pour moi.Le soir quand j'étais à maison j'étais avec ma femme
et mes petits enfants.

Q. Vous n'avez pas sortie de chez vous Samedi soit 26.8.61?

R. Pas de tout je suis rester à la maison.

Q. Vous n'avez pas été au reunion UNAR. à Kayonza?

R. Je ne suis pas aller, j'ai construit ma maison.

Q. Vous connaissez la nommée NYIRAMUJARA de Ngungu?

R. NON; je ne connais pas cette femme.

Q. Vous ne savez rien du Bagare de Munyaga le 26.8.61?

R. Je ne sais rien de cela.

Q. Vous est de Munyaga c'est loin de chez vous eu il y eu
du bagare?R. J'habit dans les environs mais je ne sais absolument
rien du bagare qui a eu lieu à Munyaga le 26.8.61.vu le soir j'étais à la maison et le lendemain je suis
aller travailler de nouveau à ma maison. à Kafenge
cela est à environ 7-8Km de chez moi.

Q. Vous n'avez rien entendu dire de ce bagare?

R. NON. rien de tout.

Q. Vous aurait dit à NGENDAHAYO qui devait volé 2 pagnes
au nommée NYIRAMUJARA lors du bagare à Munyaga le
26.8.61? donc vous avez été sur place lors du bagare?R. Ce jour là je n'ai même pas vu NGENDAHAYO et je n'ai
pas été sur place lors du bagare.

Q. Vous n'avez pas eu de visite ce soir du 26.8.61?

R. Personne n'est venu chez moi.

Prévenu :

interrogatoire

MPAMBARA. Fenahisa.

Munyaga-Rwamagana.

#confrontation avec
NYIRAMUJARA.

Ngungu-Rwamagana;

Prévention :

Plaignant :

Objets saisis :

Observations :

le comparant:

Nous mettons le nommé MPAMBARA en confrontation avec le nommé NGENDAHAYO.

Q. à NGENDAHAYO; Avez vous vu MPAMBARA le 26.8.61?

R. NON; je ne l'ai pas vu de tout.

Q. MPAMBARA a-t-il dit à vous lors du bagare à Munyaga le 26.8. que vous deviez voler 2 pagnes à NYIRAMUJARA?

R. je n'ai pas vu MPAMBARA ce jour là; il habit assez loin de chez moi environ 2 à 3 Km.

les comparants.

Nous mettons le nommé MPAMBARA et NGENDAHAYO en confrontation avec la nommée NYIRAMUJARA.

Q. à NYIRAMUJARA; c'est ce MPAMBARA qui a dit à NGENDAHAYO qu'il devait voler vos 2 pagnes?

R. OUI c'est lui. il a dit à Ngendahayo qu'il devait voler mes 2 pagnes.

Q. Comment avez-vous reconnu MPAMBARA?

R. J'ai entendu sa voie; mais la personne de MPAMBARA je n'ai pas reconnu, il faisait noir.

Q. Vous connaissez tellement bien MPAMBARA que vous pouvez lui reconnaître à sa voie quand il parle? Depuis combien de temps connaissez vous MPAMBARA?

R. OUI; je le connais depuis un an.

Q. Combien de fois avez-vous parlé avec lui?

R. Je n'ai jamais parlé avec lui.

Q. Comment avez-vous alors pu reconnaître sa voie?

R. au moment qu'ils ont parlé au tour de moi, j'ai entendu dire le nom MPAMBARA.

Q. Pourtant vous avez dit que vous avez reconnu MPAMBARA?

R. Je ne l'ai pas reconnu MPAMBARA. j'ai entendu dire son nom.

Q. Vous avez dit dans votre déclaration que vous avez seulement reconnu NGENDAHAYO? et maintenant vous avez reconnu également MPAMBARA?

R. ils étaient tous les 2 là j'ai entendu leur voie.

Q. Qui a volé la boîte d'allumette avec contenant 5?

R. C'est MPAMBARA qui me l'a volé?

Q. Dans votre déclaration vous avez dit que c'était NGENDAHAYO?

R. Ils étaient tous les 2 sur place NGENDAHAYO a pris mes 2 pagnes et MPAMBARA la boîte d'allumettes avec 5 francs pièce.

Q. Dans votre déclaration vous n'avez pas parlé de MPAMBARA?

R. je n'ai pas de raison même pas encore maintenant.

Q. à MPAMBARA. Qu'avez vous à dire?

R. Je ne connais pas cette femme c'est la première fois que je la vois. Je n'ai pas été sur place lors du bagare à Munyaga.

Q. à NGENDAHAYO; qu'avez vous à dire?

R. Je connais pas cette femme; je n'ai pas été sur place lors du bagare à Munyaga.

les comparants

Note O.P.J. la nommée NYIRAMUJARA semble nous avoir dit des noms des personnes; qu'elle a reconnu après ne les a pas reconnus et qu'elle n'est absolument pas fixe dans ces déclarations. Elle nous semble de mentir et de inventer des noms de certaines personnes. Ainsi nous mettons pas les nommés MPAMBARA et NGENDAHAYO sous P.V. Je jure que le présent P.V. est sincère.

S. Com? Police Ppal. O.P.J.
VANDOUSSELAERE R.